



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Fumée secondaire : **Les Québécois veulent plus de protection pour les enfants**

Montréal, 20 juillet 2015 – Un [sondage Léger](#)¹ réalisé pour le compte de la **Coalition québécoise sur le contrôle du tabac** montre que les Québécois souhaitent que le **gouvernement du Québec** aille plus loin quant à la protection des enfants contre la fumée secondaire. Environ neuf Québécois sur dix (87 %) et une importante majorité de fumeurs (72 %) sont d'accord avec l'interdiction de fumer sur les terrains de jeux, une mesure qui n'est actuellement pas dans le **projet de loi 44**, déposé à l'**Assemblée nationale** le 5 mai dernier par la **ministre déléguée à la Santé publique, madame Lucie Charlebois**.

« Il n'y a aucune raison de permettre l'usage du tabac sur les terrains de jeux pour enfants. Les résultats du sondage sont clairs : la société québécoise supporte cette mesure. Il est essentiel de ne pas exposer les enfants à des modèles pro-tabac dans les lieux publics qui leur sont spécifiquement dédiés. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est interdit au personnel de fumer sur les terrains des écoles depuis 2006, » commente **D^{re} Geneviève Bois**, **porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

Par ailleurs, l'appui en faveur de terrains de jeux sans fumée s'est manifesté à travers l'adoption récente de plusieurs motions par des villes au Québec (dont **Lasalle**², **Côte Saint-Luc**³ et **Saint-Laurent**⁴) qui demandent au gouvernement d'ajouter cette mesure au **projet de loi 44**. En effet, *« la Coalition et d'autres groupes de santé tenteront de convaincre la Commission de la santé d'adopter un amendement en ce sens lors des audiences sur le projet de loi qui débiteront le 18 août prochain »*, a indiqué la **porte-parole**. *« Après tout, la santé des enfants devrait être la priorité »*.

L'**Ontario**, le **Manitoba** et le **Nouveau-Brunswick** ont interdit de fumer sur les terrains de jeux pour enfants, de même qu'au moins cinq municipalités québécoises (**Côte-Saint-Luc**, **Rosemère**, **Sainte-Adèle**, **L'Ancienne-Lorette** et **Sainte-Marcelline-de-Kildare**), en plus de nombreuses autres villes canadiennes comme **Vancouver** et **Calgary**.

Appui pour l'interdiction de fumer dans les voitures en présence d'enfants

Après des années de retard, le **gouvernement du Québec** a enfin mis de l'avant, via le **projet de loi 44**, l'interdiction de fumer dans les voitures en présence d'enfants — une mesure déjà en vigueur dans toutes les autres provinces canadiennes et pour laquelle, comme le démontre le sondage **Léger**, l'appui au Québec est presque unanime. En effet, neuf Québécois sur dix (91 %) appuient l'interdiction de fumer dans les voitures en présence d'enfants; cet appui étant même de 84 % chez les fumeurs.

« Malgré des efforts de sensibilisation concernant les dangers de la fumée secondaire, près de 90 000 jeunes de 12 à 19 ans au Québec sont presque quotidiennement exposés à la fumée secondaire à bord d'une voiture au

Québec⁵, » déplore la **D^{re} Bois**. « *L'exposition des jeunes à la fumée dans les automobiles serait même en hausse pour certains groupes d'âge : le taux d'exposition des élèves du secondaire dans une voiture a augmenté de 26 % en 2011 à 38 % en 2013*⁶. »

« *La fumée secondaire comporte plus de 7000 produits chimiques, dont au moins 69 substances cancérigènes*⁷. *Les enfants y sont particulièrement sensibles étant donné leur système encore en développement, leur métabolisme plus élevé et leur respiration plus rapide*⁸. *Les voitures sont des endroits clos où le problème de l'exposition des enfants et adolescents à la fumée secondaire est criant* », explique **Dr Richard Bélanger, pédiatre et porte-parole du Groupe de Promotion de la Santé des 4 CHU pédiatriques du Québec**⁹. « *C'est pourquoi nous souhaitons l'adoption rapide du projet de loi 44 pour mettre en œuvre le plus tôt possible les mesures contenues dans la loi pour protéger les jeunes, notamment l'interdiction de fumer à l'intérieur des voitures lorsque des jeunes s'y trouvent.* »

La popularité de cette mesure vient appuyer la communauté scientifique, qui a à maintes reprises souligné la nécessité de cette mesure. En septembre dernier, par exemple, l'**Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)** avait émis un [bulletin spécial sur la question](#)¹⁰, qui comprenait les résultats d'une enquête montrant que près d'un fumeur sur quatre (23 %) affirme fumer en voiture en présence de jeunes au moins à l'occasion¹¹.

« *Dans un monde idéal, les parents qui fument s'abstiendraient tous volontairement de fumer en présence de leurs enfants, particulièrement dans un endroit clos et restreint comme une voiture, et le gouvernement n'aurait pas à intervenir. Or, dans la réalité, l'approche volontaire n'est pas suffisante et les études indiquent qu'une loi serait non seulement efficace, mais également bien reçue, et ce, même par les fumeurs. De telles interdictions ont non seulement un impact direct sur le comportement de certains fumeurs, mais elles agissent aussi en tant que puissants agents de changement des normes sociales, notamment à l'égard de la dangerosité de la fumée secondaire* », poursuit **Dr Bélanger**.

Dans le cadre de ce bulletin, l'**INSPQ** a également souligné que :

- un fumeur quotidien sur deux (50 %) croit à tort qu'il est déjà interdit de fumer dans un véhicule en présence d'enfants, soit substantiellement plus que la proportion de fumeurs qui savent que la loi ne l'interdit pas (37 %)¹²;
- les fumeurs qui croient qu'une interdiction est en vigueur sont environ trois fois moins nombreux à fumer en présence d'enfants, soit 12 % *versus* 33 % pour ceux qui savent qu'il n'y a pas de loi à cet effet¹³;
- trois fumeurs quotidiens sur quatre (77 %) perçoivent qu'une telle interdiction serait un moyen efficace pour éviter l'exposition des jeunes à la fumée de tabac¹⁴; et
- l'exposition des jeunes à la fumée de tabac dans les voitures a diminué de manière considérable dans les juridictions canadiennes ayant interdit de fumer dans les véhicules automobiles en présence d'enfants, réduisant « de 5 à 10 points de pourcentage la proportion de jeunes exposés à la fumée de tabac dans les voitures, comparativement aux jeunes des groupes d'âge non couverts » par une telle loi¹⁵.

« *Avec neuf Québécois sur dix qui appuient la mesure, son adoption ne devrait soulever aucun obstacle politique,* » conclut **D^{re} Bois**. « *Rappelons qu'en adoptant cette mesure, le Québec ne fait que rejoindre les autres provinces canadiennes, où cette mesure existe déjà.* » L'**Angleterre**, l'**Irlande**, l'**Afrique du Sud**, **Chypre**, l'**Australie**, plusieurs **États américains** et de multiples villes aux quatre coins du monde ont aussi mis en œuvre cette mesure.

Voir ici un survol des études, statiques et précédents concernant la fumée secondaire à l'extérieur :

http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_06_10_FumeeSecondaireExterieur.pdf

Voir ici un survol des études, statiques, précédents concernant l'interdiction de fumer dans les voitures avec enfants :

http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/DOCU_15_06_11_FTS_Autos_Enfants.pdf

- 30 -

Les docteurs Bois et Bélanger sont disponibles aujourd'hui pour accorder des entrevues :

- **D^{re} Geneviève Bois**, porte-parole de la CQCT, 514-602-2508 (cell.)
- **D^r Richard Bélanger**, pédiatre et porte-parole des 4 CHU pédiatriques (sur la question de l'interdiction dans les autos en présence d'enfants), 418-525-4387 (laisser un message)

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

« Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec » 

¹ **Léger Marketing**, sondage pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, effectué du 9 au 15 juillet 2015 auprès de 1500 répondants au Québec http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/SOND_15_07_17_LegerMarketing_Voitures_TerrainsJeux.pdf

² « LaSalle veut élargir l'interdiction de fumer aux terrains sportifs », Metro, 8 juillet 2015. <http://journalmetro.com/local/lasalle/actualites/805405/lasalle-veut-elargir-linterdiction-de-fumer-aux-terrains-sportifs/>

³ Motion de la **Ville de Côte Saint-Luc**, 15 juillet 2015. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/PROJ_15_07_15_Motion_CoteSaintLuc_Tabac.pdf

⁴ Motion de la **Ville de Saint-Laurent**, 30 juin 2015. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/PROJ_15_06_30_Motion_SaintLaurent_Tabac.pdf

⁵ **Statistique Canada**, « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes », 2014. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/STAT_15_07_16_StatCanada_ESCC_ExpositionJeunes_FumeeVoiture.pdf

⁶ **Propel Center for Population Health Impact**. "Youth Smoking Survey, Results profile for Quebec", rapport sur données 2010/11, page 5 : https://uwaterloo.ca/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/sites/ca.canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/files/uploads/files/QB10yss10_EN_Provincial%20Report_QC_20120514.pdf; rapport sur données 2012/13, page 6 : https://uwaterloo.ca/canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/sites/ca.canadian-student-tobacco-alcohol-drugs-survey/files/uploads/files/yss12_qc_provincial_profile_final_fr_20150107.pdf

⁷ **US Surgeon General**. "How Tobacco Smoke Causes Disease The Biology and Behavioral Basis for Smoking-Attributable Disease - A Report of the Surgeon General Executive Summary", 2010, page iii. <http://www.surgeongeneral.gov/library/tobaccosmoke/index.html>

⁸ **Ontario Medical Association**. "Background - Tobacco Smoke Concentrations in Cars", 2008. <https://www.oma.org/Resourcess/Documents/TobaccoSmokeConcentrationsInCars.pdf>

⁹ CHU Sainte-Justine, CHU de Sherbrooke, Centre Mère-Enfant Soleil du CHU de Québec et Hôpital de Montréal pour Enfants du CUSM

¹⁰ **Institut national de santé publique du Québec**, « Fumer dans la voiture en présence d'enfants: comportements de fumeurs québécois et croyances au sujet d'une éventuelle loi », 22 septembre 2014. https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1884_Fumer_Voiture_Enfants.pdf

¹¹ *Idem*, page 12

¹² *Idem*, page 11

¹³ *Idem*, page 12

¹⁴ *Idem*, page 14

¹⁵ *Idem*, page 5